

**COMPTE RENDU de SEANCE**  
**du 31 juillet 2008**

L'an deux mil huit, le trente-et-un juillet, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aoste, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roger MARCEL, Maire.

**Date de convocation :** 25 juillet 2008.

**Présents :** M. MARCEL, Mme GAILLARD, M. ANDRE, Mme CHANROND, MM. PERROD, MICOUD, GUIGUET, Mmes NEGRO, GAUTIER, M. JOST, Mmes DEWILDE, DA SILVA et M. BATON.

**Absents excusés :** M. BLANC, Mme CAILLIAU (donne pouvoir à Mme Gautier), MM. BONNEHORGNE, CARRIOT, Mmes MOINE Geneviève (donne pouvoir à Mme Da Silva) et FILY Michelle (donne pouvoir à Mme Gaillard).

**Secrétaire de séance :** Mme GAUTIER Alexandra.

Le Compte rendu de la séance du 03 juillet 2008 est approuvé (une abstention, Mme ChanronD). M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point relatif au soutien scolaire 2007/2008 et de retirer la demande de subvention pour une exposition temporaire au musée. Mme ChanronD de préciser que ce point doit préalablement être discuté en commission.

**DELIMITATION D'UN PERIMETRE SOUMIS AU DROIT DE  
PREEMPTION PAR LA COMMUNE SUR LES FONDS ARTISANAUX,  
FONDS DE COMMERCE ET BAUX COMMERCIAUX**

**Vu** la Loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises et son décret d'application n° 2006-966 du 1<sup>er</sup> août 2006,

**Vu** les articles L 214-1, L 214-2 et L 214-3 du Code de l'urbanisme définissant les modalités d'application d'un droit de préemption des communes sur les fonds artisanaux, fonds de commerces et baux commerciaux,

**Vu** l'arrêté ministériel du 29 février 2008 relatif à la déclaration préalable à la cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux et modifiant le Code de l'urbanisme,

**Vu** la demande d'avis adressé à la Chambre de Commerce et d'Industrie et à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

**Considérant** qu'il est indispensable de sauvegarder un artisanat, un commerce de proximité et de préserver la diversité de l'activité commerciale, artisanale, d'assurer une qualité des zones de chalandises et les intérêts de la Commune,

Monsieur le Maire précise que le Décret n° 2007-1827 du 26 décembre 2007 est relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux. Il rappelle que le tissu économique en zone rurale demeure fragile et que ce décret donne la possibilité aux collectivités de sauvegarder un artisanat et un commerce de proximité. Il précise que l'exercice du droit de préemption peut s'effectuer sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce ou les baux commerciaux que lorsqu'ils sont aliénés à titre onéreux, à l'exception de

ceux qui sont compris dans la cession d'une ou plusieurs activités prévue à l'article L.626-1 du Code de commerce ou dans le plan de cession arrêté en application de l'article L.631-22 ou des articles L 642-1 à L 642-17 du Code de commerce.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux conformément à l'article L.214-1 du Code de l'urbanisme.

Le périmètre concerne les quartiers suivants :

- Centre Bourg (RD1516, RD592), Place de la Mairie, Rue des Nouveaux, Rue Clément Gondrand, Route de Grenoble, Route des Moulins, Rue des Communes, chemin de la Vie de Cordon,
- Quartier de la Gare de l'Est (RD40, RD1516) Route de Saint Genix, Route des Savoie,
- Quartier de Saint Didier d'Aoste (RD40, RD592) Route de Belley, Route des Savoie,
- Et secteurs des Champagnes (ZA) et de l'Izelette (Zone Commerciale).

dit que chaque cession sera subordonnée, à peine de nullité, à une déclaration préalable faite par le cédant à la Commune. Cette déclaration précisera le prix et les conditions de cession.

Le droit de préemption sera exercé selon les modalités prévues par les articles L.213-4 à L.213-7 du Code de l'urbanisme. Le silence de la Commune pendant deux mois à compter de la réception de la déclaration vaudra renonciation à l'exercice du droit de préemption. Le cédant pourra alors réaliser la vente au prix et conditions figurant dans sa déclaration.

## **DELIBERATION RELATIVE AUX DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (3)**

Le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante complétant ainsi les délibérations des 28 mars 2008 et 21 mai 2008 :

21° D'exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le Conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'urbanisme ;

## **AMENAGEMENT LOCAUX PREFABRIQUES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE**

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement d'un local préfabriqué à l'école maternelle et à l'école élémentaire et autorise en conséquence Monsieur le Maire à procéder au dépôt du permis de construire pour les aménagements de deux préfabriqués aux écoles élémentaire et maternelle ainsi qu'à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution des présentes.

## **MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal, décide de modifier la délibération fixant les effectifs du personnel communal de la façon suivante :

- **filière médico-sociale : modification du temps de travail d'un poste d'ATSEM de 1<sup>ière</sup> Classe de 31/35<sup>e</sup> à 35/35<sup>e</sup> temps complet.**

## **ORGANISATION DU SOUTIEN SCOLAIRE année 2007/2008 (2)**

Le Conseil municipal complète la délibération du 24 septembre 2007 relative au soutien scolaire pour l'année scolaire 2007/2008 dans le sens où 3 heures complémentaires ont été réalisées respectivement par Mme Morel et M. Mingat et décide de verser les indemnités correspondantes conformément aux autres dispositions de la délibération du 24 septembre 2007.

### **Questions et informations Diverses :**

Mme DA SILVA, Conseillère municipale, demande à étudier la faisabilité d'implantation d'une clôture permettant de sécuriser l'espace arrière du musée lors de l'accueil des groupes. Ce point ayant été validé en commission, il sera étudié en réunion de bureau des adjoints. M. Guiguet de préciser qu'il conviendra de considérer l'alignement. Ces travaux pourraient être réalisés par l'équipe technique.

**Ouvertures de classes aux écoles :** M. le Maire rappelle au Conseil qu'une, voire deux classes seront ouvertes aux écoles à la rentrée de septembre 2008. Il résume brièvement l'avancement du dossier d'implantation de locaux préfabriqués aux écoles et indique les difficultés rencontrées pour se voir attribuer un préfabriqué à l'école maternelle dès la rentrée de septembre. Des solutions alternatives ont été étudiées. Un tour de table est réalisé. Il ressort du débat que l'implantation d'un local temporaire (location privée) pour un mois apparaît trop onéreuse et que dans l'attente de l'implantation du préfabriqué par les services du Conseil général fin septembre, la classe intégrera temporairement le préfabriqué actuellement utilisé pour la garderie. Cette solution, loin d'être idéale, semble la plus raisonnable compte tenu des contraintes de délais et de coût exorbitant annoncés. De plus, il rappelle aux membres du Conseil qu'une ouverture de classe à l'école élémentaire est à prévoir. Cela engendrera, selon toute vraisemblance, les mêmes difficultés. Compte tenu de ces éléments, il propose de rencontrer les directrices d'écoles pour organiser la rentrée.

**Manifestation Centre du Son :** Mme Chanrond, Adjointe, rappelle que dans le cadre de la délibération du 03 juillet 2008, une Commission de travail s'est réunie le 20 juillet 2008.

L'objectif de la manifestation est de faire vivre le territoire sur le thème choisi de la solidarité. Il paraît indispensable de faire participer à la fois les habitants/acteurs (lectures par exemple), les associations (actions spécifiques), d'impliquer la bibliothèque de Romagnieu (lectures), les écoles, le musée, la RPA. Afin de promouvoir cette manifestation, la sonorisation du village sera utilisée pour faire découvrir des bruits insolites. Les églises pourront être ouvertes au public ainsi que d'autres salles communales dédiées aux ateliers.

En concertation avec les représentants du Centre du son, la Commune réalisera la diffusion de la communication auprès de la Communauté de Communes, des associations, des autres communes. Le Centre du son réalisera les tracts d'information avec horaires, de présentation des animations/ateliers salles, les panneaux d'information.

La Commune fera, par ailleurs, le relais pour le Centre du son auprès des entreprises locales pour requérir un éventuel sponsor. Le Centre du son gèrera ce point en direct avec les entreprises intéressées par la suite.

M. Perrod, Conseiller, émet une nouvelle fois des réserves sur ce projet. En effet, il demande à la Commune de considérer l'impact financier d'une telle manifestation.

Mme Chanrond, Adjointe, informe les membres du Conseil que Walibi organise la fête des voisins les 13 et 14 septembre 2008. Une information sera diffusée auprès du personnel et des élus.

Mme Dewilde rapporte la demande de M. Michou Jérôme membre d'une association de « Quads ». En effet, ce dernier sollicite la Commune pour un tracé dédié à ce type de véhicules à travers le secteur dans le respect de la nature avec si possible halte au Musée.

M. André, Adjoint, de répondre que cette association pourra faire une demande en Mairie en proposant un projet de tracé pour étude.

**CCAS repas des anciens :** Mme Gaillard, Première Adjointe, indique que la date du repas des anciens est fixée au 12 octobre 2008. Elle demande aux élues intéressées de participer au service du repas. Les membres du Conseil sont par ailleurs invités à se joindre aux festivités pour le dessert afin de rencontrer les participants. Elle rappelle pour information, que les charges induites par le repas des anciens et les colis de Noël sont désormais imputées au budget CCAS, ainsi une dotation communale sera versée au CCAS d'ici à la fin de l'année budgétaire.

M. Baton, Conseiller et membre de la Commission Sport à la CCLVG, indique que cette commission a décidé d'allouer une dotation aux associations sportives oeuvrant pour la jeunesse. Un courrier de présentation sera très prochainement adressé aux associations concernées qui pourront présenter un dossier de candidature qui sera étudié en Commission au mois d'octobre 2008. Les actions spécifiques sont également éligibles.

**Projet de contournement :** M. le Maire indique que le projet suit son cours. Les services du Conseil général se sont déplacés en Mairie aux fins de recueillir des informations pratiques. Une prochaine réunion permettra de faire se rencontrer les différents services intéressés (DDASS, DDAF, SIEAG, CG38 et Communes). Actuellement, des études environnementales et de circulation sont menées par le Conseil général. Des comptages seront réalisés courant août et des enquêtes (interviews) sur le comportement des automobilistes en huit points stratégiques de la Commune sont programmées courant septembre.

**Informations travaux :** M. le Maire informe que les travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD40 tranche 2 (route des Savoie) sont pratiquement terminés.

**Travaux route de la Steida :** M. Guiguet rappelle que des travaux sont actuellement en cours route de la Steida à l'initiative du Syndicat des eaux des Abrets (passage d'une conduite d'eaux usées). La pose de cette conduite étant pratiquement terminée sur la portion concernée, le chantier restera en attente jusqu'à la rentrée de septembre 2008. La propreté de la chaussée sera à surveiller (projection de gravillons notamment). Par ailleurs, les branchements des particuliers intéressés seront réalisés par la suite (cf. SIEAG). Un débat s'engage au sujet de la réfection de la chaussée.

M. Perrod, Conseiller, d'indiquer que certains raccordements de particuliers poseront des problèmes (problèmes de pente)(cf. SIEAG).

Les travaux réalisés par le Syndicat des eaux des Abrets se poursuivront à la rentrée de septembre 2008, route de Belley vers Saint Didier et nécessiteront une fermeture totale de la voie avec déviation sur la RD40 (route des Savoie).

M. Perrod, rapporte que le Courrier de Bourgoin sollicite des articles et des informations communales pour diffusion. La publication d'informations générales dans ce journal local hebdomadaire semble opportune.

Mme Gaillard informe les membres du Conseil qu'elle a reçu le receveur de la Poste des Abrets. A ce jour, les horaires et jours d'ouvertures ne sont pas modifiés pour le bureau situé à Aoste.

**Information pratique :** A compter de la semaine 31 (fin juillet) les horaires d'ouverture de la Mairie sont légèrement modifiés jusqu'à 24 août 2008. Ainsi, le vendredi après-midi et le samedi matin l'accueil public sera fermé. Les autres plages horaires demeurent inchangées.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance. **SEANCE LEVEE A 21h35**